

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 mai 2020

**CONSEIL DE PARIS**  
**Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance du 18 mai 2020**

**2020 DFPE 70** Subvention (21 384 euros), avenant n° 4 à l'association Au Fil de la Découverte pour la halte-garderie (15e).

**Mme Sandrine CHARNOZ, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment le livre V, article L.2511-1 et suivants,

Vu la convention pluriannuelle d'objectifs signée le 10 février 2017 par l'association Au Fil de la Découverte et la Ville de Paris,

Vu l'avenant n° 3 signée le 24 juin 2019 prorogeant jusqu'au 31 décembre 2020 la convention susvisée,

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2020, par lequel Mme la Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'association Au Fil de la Découverte,

Vu l'avis du Conseil du 15e arrondissement en date du 11 mai 2020,

Sur le rapport présenté par Mme Sandrine CHARNOZ au nom de la 6e Commission ;

Délibère :

Article 1 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer un avenant n° 4 à la convention, dont le texte est joint à la présente délibération avec l'association Au Fil de la Découverte ayant son siège social 6/8, rue de Cronstadt (15e), pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

Article 2 : Une subvention de 21 384 euros est allouée à l'association Au Fil de la Découverte (N° tiers SIMPA : 20414, N° dossier : 2020\_03110).

Article 3 : La dépense correspondant à cette subvention, sera imputée au chapitre fonctionnel 934, rubrique élémentaire 4221, destination 4221006 (subventions aux structures d'accueil associatives), nature 65748 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris pour l'année 2020 et suivantes, sous réserve des décisions de financement.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**